

Commission des Marchés

Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard LE GAC

responsable du service des achats

université de Bretagne occidentale

Commission des Marchés
Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale



Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements

Commission des Marchés

Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats
Université de Bretagne occidentale

Situation avant le 19 décembre 2008

❖ **Marchés formalisés du CMP : existence d'une Commission d'Appels d'Offres (CAO)**

Membres à voix délibérative :

- ❖ Président UBO ou son représentant (VP chargé des affaires financières) ;
- ❖ 1 élu issu du CA ;
- ❖ 1 élu issu du CS ;
- ❖ 1 élu issu du CEVU ;
- ❖ le Secrétaire général ;
- ❖ le responsable du Service Patrimoine / Logistique.

Règles du quorum et des délais de convocation.

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 2

Commission des Marchés

Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale

Situation avant le 19 décembre 2008

❖ **Marchés formalisés du CMP : existence d'une Commission d'Appels d'Offres (CAO)**

Membres à voix consultative :

- ❖ Agent comptable, chef des services financiers
- ❖ Représentant de la DDCCRF

Invités :

- ❖ Les porteurs du dossier examiné

Secrétariat :

- ❖ le Service des Marchés

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 3

Situation avant le 19 décembre 2008

❖ **Marchés formalisés du CMP : existence d'une Commission d'Appels d'Offres (CAO)**

Ouverture des enveloppes concernant les offres :

- ❖ Vérification de la présence des pièces demandées (acte d'engagement signé, bordereaux de prix, et tous autres documents liés à l'offre dans le RC)

NB : par décision du président depuis 2006, les plis et les enveloppes concernant les candidatures étaient ouvertes préalablement par le service des marchés. Un rapport en était fait au début de la commission

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 4

Commission des Marchés

Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale

Situation avant le 19 décembre 2008

❖ **Marchés formalisés du CMP : existence d'une Commission d'Appels d'Offres (CAO)**

Présentation de l'analyse des offres effectuée par les porteurs du projet :

- ❖ Audition en CAO des porteurs ; demandes de précision sur l'analyse si besoin ; établissement de la liste des candidats classés.

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 5

Situation avant le 19 décembre 2008

❖ **Marchés formalisés de l'Ordonnance : procédure pilotée par le service Marchés**

- ❖ Réception des Offres par le service Marchés;
- ❖ Ouverture des plis par les porteurs du projet en présence du responsable du service Marchés ;
- ❖ Transmission d'un rapport d'analyse par les porteurs du projet au service Marchés ;
- ❖ Fin de la procédure pilotée par le service Marchés

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 6

Commission des Marchés

Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale

Situation avant le 19 décembre 2008

❖ **Marchés à Procédures Adaptées : procédure pilotée par le service Marchés**

- ❖ Prise en charge des demandes > 4 000 euros HT ;
- ❖ Réception des offres par le service Marchés ;
- ❖ Ouverture des offres par le porteur de projet ;
- ❖ Rapport d'analyse transmis par le porteur de projet au service ;
- ❖ Fin de la procédure pilotée par le service Marchés

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 7

Situation avant le 19 décembre 2008

❖ **Points forts :**

- ❖ Respect des dispositions réglementaires pour les procédures formalisées ;
- ❖ Souplesse maximale pour les MAPA.

❖ **Points faibles :**

- ❖ Pas d'analyse de recevabilité des offres en procédure formalisée ;
- ❖ Extrême fragilité juridique de la situation retenue pour les MAPA.

Grosse exposition du service aux risques juridiques

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 8

Commission des Marchés Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ **Marchés formalisés du CMP : création d'une Commission des Marchés - composition quasi identique à la CAO antérieure**

Membres à voix délibérative :

- ❖ Président UBO ou son représentant (VP chargé des affaires financières)
- ❖ 1 élu issu du CA
- ❖ 1 élu issu du CS
- ❖ 1 élu issu du CEVU
- ❖ le Secrétaire général
- ❖ le responsable du Service Patrimoine / Logistique
- ❖ L'agent-comptable, chef des services financiers

Plus de règles de quorum ni de délais de convocation.

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 9

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ **Marchés formalisés du CMP : création d'une Commission des Marchés - composition quasi identique à la CAO antérieure**

Invités :

- ❖ Les porteurs du dossier examiné ;

Secrétariat :

- ❖ le Service des Marchés.

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 10

Commission des Marchés Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ **Marchés formalisés du CMP : création d'une Commission des Marchés - composition quasi identique à la CAO antérieure**

Respect des dispositions réglementaires
pour les procédures formalisées

11

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ **Marchés formalisés du CMP : création d'une Commission des Marchés - composition quasi identique à la CAO antérieure**

- ❖ **Problématique de l'enveloppe unique** : comment ne pas revenir à la situation antérieure (avant la possibilité donnée au service d'ouvrir les premières enveloppes) et faire des commissions plus « lourdes » après la réforme qu'avant ?
- ❖ **Rôle général** tenu par la nouvelle commission ?

12

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009

Commission des Marchés

Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ **Marchés formalisés du CMP : création d'une Commission des Marchés - composition quasi identique à la CAO antérieure**

- ❖ **Problématique de l'enveloppe unique** : ouverture des plis en préambule de la commission par deux (au minimum) des sept membres à voix délibérative, avec le service des marchés, pour examen des documents administratifs et du respect des critères de candidatures lorsqu'il y en a ; rapport préparé et présenté en commission
- ❖ **Rôle général** : examen des offres, incluant la présence des pièces exigées, et une première analyse globale (densité du bordereau, qualité du dossier, etc.

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 13

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ **Marchés formalisés du CMP : création d'une Commission des Marchés - composition quasi identique à la CAO antérieure**

- ❖ Analyse des offres reste de la prérogative et de la compétence des porteurs du projet
- ❖ A l'issue de cette analyse, la commission se réunit à nouveau pour entendre le rapport d'analyse, et demander toutes précisions utiles
- ❖ Avis donné au représentant du PA sur le marché

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 14

Commission des Marchés

Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ **Marchés à Procédures Adaptées**

- ❖ Préparation et passation de marchés transversaux « de précaution » sur les familles de la nomenclature ayant fait l'objet d'une moyenne de dépenses (avec écart-type réduit) supérieure à 20.000 / 25.000 euros HT sur les 3 ou 4 derniers exercices **sans aucune procédure** (de 25 à 30 familles concernées)
- ❖ Prise en charge des demandes d'achat autres à partir de 20.000 euros HT par le service des marchés, pour procédure allégée semblable à la pratique antérieure

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 15

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ **Marchés à Procédures Adaptées**

- ❖ Prise en charge de la procédure par le service des marchés après demande établie (CCTP, critères) par le porteur du projet
- ❖ Ouverture des plis par deux (au minimum) des sept membres à voix délibérative, le service des marchés et le porteur du projet – examen du contenu des offres
- ❖ Réception du rapport d'analyse des offres établi par le porteur du projet – transmission pour avis aux membres de la commission des marchés
- ❖ Fin de la procédure gérée par le service des marchés

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 16

Commission des Marchés

Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ Marchés à Procédures Adaptées

- ❖ Pour les MAPA d'un montant relativement élevé (> 90.000 euros HT), la procédure peut évoluer pour se rapprocher de celle mise en place pour les procédures formalisées

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 17

Situation à compter du 1^{er} janvier 2009

❖ Marchés de l'Ordonnance

- ❖ Procédure globalement équivalente à celle prévue pour les MAPA relevant du CMP
- ❖ L'appréciation des besoins étant abaissée au niveau du laboratoire (décision du CA), le principe des marchés « de précaution » n'a pas lieu d'être.
- ❖ Pour les marchés de l'Ordonnance proches ou au-delà des seuils de formalisation, il y a parallélisme des procédures avec les choix retenus pour les marchés du CMP.

© Amue 2009 Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/2009 18

Commission des Marchés

Choisir de maintenir une collégialité dans le traitement des offres

Gérard Le Gac, responsable du service des achats, université de Bretagne occidentale

En conclusion

- ❖ **Maintien et renforcement de la collégialité**
 - ❖ CMP : quasi à l'identique pour ce qui est au dessus des seuils, renforcement de la collégialité pour ce qui est des MAPA
 - ❖ Ordonnance : parallélisme des procédures avec les choix retenus pour les marchés du CMP
- ❖ **La décision du représentant du PA est accompagnée**
 - ❖ Le choix n'est jamais le fait d'une seule personne, ou d'une seule « direction »

© Amue 2009Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/200919

En conclusion

- ❖ **Sécurité juridique accrue**
 - ❖ Par la nature même de l'existence de cette collégialité
 - ❖ Par la demande de voir passer à son niveau tous les rapports d'analyse des offres.
- ❖ **Le service des marchés est « soulagé » d'une part de responsabilité qui lui incombait de fait**
 - ❖ L'examen des MAPA par des membres de la commission et l'information généralisée sur le traitement des offres (qui permet une intervention de chaque membre de la commission) assurera une qualité relative des analyses.

© Amue 2009Séminaire « Réformes des achats dans les universités » - 17/03/200920